

SÉANCE DU 26 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq le vingt-six mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Antton CURUTCHARRY

Etaient présents :

Mme ARANGOITS Isabelle, M. BIDART Pierre Dit Betti, M. COSCARAT Jean Michel, M. CURUTCHARRY Antton, Mme DUPUY Maddalen, Mme HARISTOY Marie-Agnès, M. ITHURBURUA Daniel, Mme JUANTORENA Annie, Mme MERCAPIDE Sandrine, M. MOCHO Frantxo, Mme MOUSQUES Bernadette, M. OLÇOMENDY Betti

Procuration(s) : M. BIBES Jean Paul donne pouvoir à Mme DUPUY Maddalen, M. CLAUZEL Sébastien donne pouvoir à M. ITHURBURUA Daniel, Mme DEGUIRAUD Hélène donne pouvoir à M. CURUTCHARRY Antton

Etai(ent) excusé(s) : M. BIBES Jean Paul, M. CLAUZEL Sébastien, Mme DEGUIRAUD Hélène

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme MOUSQUES Bernadette

Date convocation : 20 mai 2025 - Date d'affichage : 21 mai 2025

OBJET : UTILISATION DE PLAZA XOKO A TITRE GRATUIT POUR LES ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE et MISE EN PLACE CONVENTION – NOMENCLATURE 9.1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que toute location de la salle Plaza Xoko est soumise aux tarifs d'utilisation des salles communales décidés par délibérations du 25 janvier 2026 et n°2018-86 du 09 novembre 2018, modifiée par décisions du Maire n°3/2023 et n°2/2024.

Or depuis longtemps, plusieurs associations de la commune utilisent la salle Plaza Xoko tout au long de l'année. C'est pourquoi il est proposé de laisser à titre gratuit l'utilisation de la Salle Plaza Xoko pour les associations ou occupant de baigorri qui ne perçoivent pas de rémunération. De plus, toute occupation de la salle dépassant une journée devra obtenir l'accord de la municipalité concernant la gratuité. La commune se réserve le droit d'établir une convention à titre gratuit avec toute association quelle jugera d'intérêt communal.

L'utilisation de la salle sera donc conditionnée dans ces cas à l'établissement d'une convention à titre gratuit, à l'acceptation signée du règlement intérieur, aux dépôts des chèques de cautions exigées et à la fourniture de l'attestation d'assurance. Le règlement intérieur de la salle sera modifié pour tenir compte des changements précédemment cités.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la mise à disposition gratuite de la salle aux conditions énumérées ci-dessus,
- **VALIDE** la mise en place de convention d'utilisation gratuite de la salle Plaza Xoko et la modification du règlement de la salle.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention avec les associations concernées.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents. Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,

Antton CURUTCHARRY



Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 15

POUR : 15

CONTRE : /

ABSTENTION : /

Acte rendu exécutoire Après publication ou notification le 27/06/2025

Et après transmission en sous-préfecture le 27/06/2025